

... pour le prolongement à l'Est de la ligne

1



Siège social : 155 rue Edouard Maury- 94120 Fontenay-sous-Bois
ca@metroauxrigolots.fr
site : metro-rigolots-valdefontenay.fr

ASSEMBLEE GENERALE 2024

Mardi 28 mai 2024

Ecole Jules Ferry à Fontenay-sous-Bois

Procès-verbal

PRESENTS

En tout, 57 personnes présentes et 50 pouvoirs d'adhérents.

Personnalités élues :

Guillaume GOUFFIER-CHA, Député de la 6^{ème} circonscription

Fontenay-sous-Bois

Philippe CORNELIS, adjoint au Maire délégué aux Espaces publics et à la biodiversité, aux espaces verts et à la propreté urbaine,

Yoann RISPAL, conseiller municipal délégué aux Transports collectifs et au Pôle gare

Montreuil

Gaylord LE CHEQUER, adjoint au maire de Montreuil délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches.

Olivier STERN, adjoint au maire à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement.

Vincennes

Robin LOUVIGNE, maire adjoint en charge de la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement.

EXCUSES

Charlotte ALBANEL, maire de Vincennes,

Patrice BESSAC, maire de Montreuil

Jean-Philippe GAUTRAIS, maire de Fontenay-sous-Bois

Claude MALLERIN, conseiller municipal à Fontenay-sous-Bois

Chantal CAZALS, conseillère municipale à Fontenay-sous-Bois

Muriel HAUCHEMAILLE, conseillère municipale à Vincennes

ORDRE DU JOUR

- Accueil et présentation du conseil d'administration
- Rapport moral et d'activités 2023
- Rapport financier
- Votes
- Organisation de l'association
- Perspectives
- Parole aux élus et aux adhérents

Le Président de l'association, Sylvain BLANQUET, accueille au nom du Conseil d'administration les élus et adhérents qui ont répondu à l'invitation, leur souhaite la bienvenue et les remercie de la confiance qu'ils accordent à l'association.

I - Présentation du Conseil d'administration

1 - Le Bureau

Président : Sylvain Blanquet

Présidente d'honneur : Monique Abraham

Vice-Président : Bernard Gobitz

Vice-Présidente : Patricia Raudier

Vice-président : Gérard Lefèvre

Secrétaire : Karine Hollé

Secrétaire adjointe : Stéphanie Payet

Trésorier : Danièle Gral-Lepage

Trésorier-adjoint : Jean-Simon Meyer

S. Blanquet exprime, au nom du conseil d'administration de l'association, une pensée émue pour Alain Fabre, Vice-Président de l'association qui nous a quittés cette année. Alain a beaucoup œuvré pour le développement des transports et s'était mobilisé lors de l'enquête publique. Nous pensons fort à lui et sa compagne Lisette Chriqui.

2 - Autres membres

Marie-Rose Bernazzani, Armelle Heddebaut, Bernard Abraham, Christian Bergère, Xavier Delannoy et Philippe Geib.

II – Rapport moral et d'activités 2023

S. Blanquet remercie les administrateurs et rappelle leur rôle. Leur investissement permet de faire avancer le projet.

Il rappelle que l'association a été créée il y a 19 ans en 2005. Son objectif est d'obtenir le prolongement de la ligne 1 avec 3 stations au carrefour des Rigollots, aux Grands Pêcheurs et à Val de Fontenay en interconnexion avec les lignes de RER A et E, la future ligne 15 du Grand Paris Express et le tramway T1 à terme. Les administrateurs rencontrent les élus, rappellent l'intérêt des habitants et des usagers des transports, à chaque étape du projet pour qu'il devienne une réalité.

En 2023, les principales actions ont concerné les relations avec la maîtrise d'ouvrage du projet et les élus, ainsi que la tenue des stands lors de la journée des associations de Vincennes et celle de la fête d'automne à Fontenay-sous-Bois.

III – Rapport financier 2023 présenté par Danièle Gral-Lepage

D. Gral-Lepage, trésorière, présente le rapport financier 2023. (Voir annexe)

Le rapport défavorable de l'enquête publique, en 2022, a eu des conséquences sur le nombre d'adhérents : 330 en 2021 à 188 en 2022 et à 45 en 2023. Pourtant, l'association avait participé à des manifestations. L'association a continué à enregistrer de nouveaux adhérents via le site de l'association ce qui montre, malgré tout, un intérêt pour le projet de la part des nouveaux riverains.

Le bilan financier de 2023 présente un déficit de 111 € après un déficit en 2022 de 829 €. Les charges en 2023 s'élèvent à 951 €. Les frais sont principalement des frais postaux et des fournitures diverses afin de fonctionner. Les produits s'élèvent à 840 € dont 500 € de subventions des villes de Fontenay-sous-Bois et Vincennes soit 60% des produits. La chute très forte du nombre de cotisants fait diminuer les produits.

S. Blanquet remercie Danièle pour cette présentation et rappelle le besoin de créer une dynamique. Le nombre d'adhérents traduit l'intérêt des habitants ? donc il est important d'inciter à adhérer.

IV - Votes

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de décembre 2022 : 1 abstention. Adopté

Rapport moral d'activité : adopté à l'unanimité

Comptes 2023 : adoptés à l'unanimité

Adhésion restant à 5 € : adopté à l'unanimité

V – Prise de parole de G. Gouffier-Valente, Député

Le Député G. Gouffier-Valente salue tous les participants, les élus de Vincennes, Montreuil et Fontenay-sous-Bois. Renouvelle son soutien à l'association, salue les administrateurs, indique qu'il a reçu des opposants à sa permanence mais rappelle son attachement au projet. Objectif : avoir l'enquête publique le plus rapidement possible. Il invite tous les adhérents et les élus à continuer à se mobiliser de façon transpartisane. Il conviendra d'activer tous les leviers.

VI - Renouvellement du Conseil d'administration :

Départs du Conseil d'administration depuis l'AG 2022 : François-Xavier Bartoli, Alain Fabre et Christian Bergère. Nous les remercions de leur engagement. Des places sont donc disponibles.

Candidatures pour entrer au conseil d'administration :

Daniel FOUCHERES : candidat de Fontenay-sous-Bois.

Catherine DECLERCQ : candidate de Fontenay-sous-Bois.

Pascale GEIB : candidate de Montreuil.

Vote adopté à l'**unanimité** pour les trois candidats

Candidatures pour un renouvellement de leur mandat : Marie-Rose Bernazzani, Jean-Simon Meyer, Bernard Abraham, Armelle Heddebaud, Philippe Geib et Xavier Delannoy.

Vote à l'unanimité pour leur renouvellement

VII – Actualités sur le projet de prolongement de la ligne suivies de questions-réponses et paroles des élus

Après un rappel du tracé et de l'emplacement de l'atelier de maintenance à Neuilly-Plaisance après la gare de Val-de-Fontenay, Bernard Gobitz précise que lors de la prochaine enquête publique, l'atelier sera un peu différent pour limiter les expropriations d'entreprises dans la zone d'activités et prendre en compte des remarques de la Commission d'Enquête.

Suite à l'enquête publique de 2022, Ile-de-France Mobilités a modifié le projet avec le déplacement de la base vie du chantier sur un emplacement plus urbanisé, l'enfouissement du poste de redressement et pris trois engagements pour limiter les impacts sur la faune et la flore avec une politique de compensation adaptée.

Concernant le Contrat de Plan Etat-Région de décembre 2023, un élément est très encourageant avec l'inscription de 18 millions d'euros pour des mesures conservatoires (ouvrage de liaison) entre la ligne 1 et la ligne 15 Est à Val-de-Fontenay. Les lignes 1 et 15 font un angle à Val-de-Fontenay et il faut un ouvrage pour les lier. Cet ouvrage sera construit par la Société du Grand Paris qui réalise la ligne 15.

Question d'une adhérente : avec cette mesure conservatoire, on n'imagine pas que le prolongement ne se réalise pas ?

Réponse de l'association : si cet ouvrage se fait, il permet le prolongement de la ligne 1.

Dans le CPER sont prévus des crédits d'études pour répondre à toutes les objections de la 1ère enquête publique. Plus le volume financier de l'enveloppe est important, plus cela permet de la sérénité pour préparer la prochaine enquête publique.

Le CPER fixe la participation de l'Etat dans les projets de la Région dont les projets de transports. 120 millions d'euros sont inscrits pour tous les projets de transports en Ile-de-France dont 20 millions d'euros pour divers prolongements de lignes et 100 millions d'euros pour la ligne 1 sur les postes suivants :

- Etudes approfondies
- Acquisitions foncières à l'amiable hors expropriations
- Travaux préparatoires pour construire la ligne.

Cette enveloppe démontre la volonté de l'Etat et de la Région de soutenir le projet de prolongement de la ligne 1 du métro.

S. Blanquet précise que l'association souhaite que la prochaine enquête publique ait lieu en 2026 avant l'élection présidentielle de 2027. Cet horizon reste proche au regard du travail qui reste à faire.

B. Gobitz rappelle que le maître d'ouvrage est IDF Mobilités dont le conseil d'administration est d'accord pour réaliser le projet **à l'unanimité des partis politiques** qui y sont présents.

Question d'un adhérent : lors de l'enquête publique de 2022, les participants étaient partagés sur l'intérêt du projet, l'extension sur Montreuil posait problème ainsi que la question des arbres.

Réponse de l'association : la question des arbres n'était pas si prégnante pour la commission d'enquête. Pour l'enquête publique future, il faudra y mettre de l'énergie pour l'emporter sur les opposants.

Question d'un adhérent : où en est la finalisation des études suite aux conclusions de la commission d'enquête ?

Réponse de l'association : IDFM a fait un mémoire en réponse et retravaille le projet. Pour cet adhérent, le calendrier du projet est lié à la capacité d'IDFM à travailler sur le projet et aux crédits dédiés.

Paroles des élus

G. Le CHEQUER, maire-adjoint de Montreuil, transmet les salutations du maire de Montreuil. Il est présent avec Olivier Stern, en charge des mobilités. Le résultat de l'enquête publique a été un coup dur mais tout de suite, les échanges ont repris entre élus des villes, des départements et de la Région avec C. Beaune, Ministre des Transports. Celui-ci s'est engagé à ce que des crédits soient fléchés pour des études et des acquisitions foncières, ce qui a été fait. M. Le Chequer rappelle le long combat pour obtenir à Montreuil le prolongement de la ligne 11 qui était attendu depuis 1937. L'arrivée de ce prolongement est extraordinaire. Pour la ligne 1, il rappelle la volonté politique et la présence de l'association qui représente les habitants. Il rend hommage au travail de l'association et redit que la Ville de Montreuil sera présente pour ce mouvement populaire pour aller jusqu'à la prochaine enquête publique. Il rappelle l'engagement de la Ville pour le climat et l'environnement. Les habitants des quartiers de Montreuil n'ont pas le choix de la voiture aujourd'hui. Il faut rester mobilisés. Bravo à l'association !

Robin LOUVIGNE, maire adjoint en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement rappelle que la Ville de Vincennes est très partie prenante pour ce projet de prolongement de la ligne 1 attendu depuis 1934. Vincennes cherche à développer l'Est de la Ville qui va voir l'aboutissement de projets importants avec l'ouverture du lycée et du gymnase. L'impact du métro est important sur la possibilité d'aller à Paris, de rejoindre la ligne du Grand Paris Express. La Ville soutient ce projet.

Olivier STERN, maire-adjoint de Montreuil en charge des mobilités redit une pensée pour Alain Fabre et rappelle son engagement pour le rééquilibrage territorial, le prolongement de la ligne 1 et tous les projets de transports.

Yoann RISPAL, conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois, délégué aux Transports collectifs et au Pôle, salue la conseillère départementale et les élus. Salue Pierre SERNE, ancien Vice-Président aux Transports à la Région qui a fait avancer le projet. Il faut tenir compte des conclusions de l'enquête publique et mettre à jour les données, les plans et répondre aux griefs repris intégralement par la commission d'enquête. Il est demandé à ce projet de prolongement d'avoir des études très poussées. Ce sera difficile car les impacts ne disparaîtront pas : des arbres seront abattus même si une compensation est prévue, il existera des impacts de l'arrière gare à Fontenay-sous-Bois et Neuilly-Plaisance. L'enjeu aujourd'hui est d'avoir les conventions de financement.

A NOTER : Le CPER n'est pas encore voté. Il sera voté en septembre ou novembre 2024.

Les travaux de mesures conservatoires commencent dans un an, les travaux de la gare commencent dans deux mois. 33 millions d'euros sont prévus pour acquérir les terrains nécessaires à la ligne 1 et la ligne 15.

Concernant le garage Sabrié, la Ville a pris possession de la parcelle avec l'intermédiaire de l'Etablissement Public d'Ile-de-France. Cette parcelle servira d'emprise travaux à la gare des Rigollots de la ligne 1. L'acquisition se fait en parallèle des études pour ne pas retarder le projet.

Il est compréhensible que certains adhérents se soient démotivés. Il est donc important de donner des arguments convaincants afin de les informer que le projet a fait une pause mais qu'il continue. Les élus ont besoin de l'association pour mener cette bataille d'opinions. Par rapport à l'avis négatif de l'enquête publique, il faut rappeler les 100 000 voyageurs attendus sur les trois stations, rappeler la saturation du bus 118 (IDFM ne peut pas en faire tourner davantage), le taux de rentabilité qui est un des plus élevés. Jean Castex, Président-Directeur général de la RATP, vient à Fontenay-sous-Bois le 6 juin : la Ville lui parlera de la ligne 1.

Philippe CORNELIS, adjoint au Maire de Fontenay-sous-Bois, réaffirme le soutien des écologistes de son groupe au projet, et son intérêt général. Même s'il y a eu beaucoup de polémiques sur ce projet.

« Nous avons tous reçu un « coup de bambou » après la décision du gouvernement de ne pas déclarer l'utilité publique du projet suite à l'enquête publique. Mais il faut se remobiliser, regagner la bataille d'opinions. Les polémiques portaient sur les arbres et l'atelier de maintenance à Neuilly-Plaisance. Les mêmes arguments contre le projet seront réutilisés lors de la prochaine enquête publique. » Ph. Cornélis salue les efforts de l'association. Il faut reconquérir des adhérents et se remobiliser.

Plusieurs adhérents, dont certains du Comité des Mocards veulent bien aider à remobiliser mais demandent des éléments de langage pour les aider à bien parler du projet.

Une nouvelle encourageante : Daniel Fougères, adhérent, rappelle la date de l'inauguration du prolongement de la ligne 11, le 13 juin.

VIII – Conclusion

Sylvain BLANQUET remercie les élus, les adhérents, les membres du conseil d'administration et invite tous les participants à un verre de l'amitié.

La secrétaire



Karine HOLLE

Le Président



Sylvain BLANQUET

COMPTE DE RESULTAT 2023

		<u>CHARGES</u>		
60 -	Achats			212,84 €
	6022 - Fournitures consommables	212,84 €		
	605 - Equipements pédagogiques			
	605 - Autres équipements			
	605 - Matériels, travaux - autres (dont buvette)			
61 -	Autres charges externes - Services extérieurs			125,93 €
	614 - Charges locatives et de co-propriété			
	615 - Entretien, réparations, maintenance			
	616 - Primes d'assurances	125,93 €		
	618 - Documentation, colloques, séminaires, conférences			
62 -	Autres services extérieurs			439,68 €
	621 - Honoraires, Personnel extérieur à l'association			
	623 - Publicité, relations publiques, manifestations	100,90 €		
	6251 et 55 - Déplacements			
	6256 et 57 - Missions, réceptions (restaurant, hôtel...)			
	626 - Frais postaux et télécommunications	285,98 €		
	627 - Frais bancaires et assimilés	52,80 €		
63 -	Impôts, taxes et versements assimilés			0,00 €
	631 et 635 - Envers l'administration des impôts			
	633 et 637 - Envers d'autres organismes			
64 -	Charges de personnel			0,00 €
	6411 -13 - Rémunérations du personnel salarié			
	645 - Charges sociales			
	6414 - Défraiements adhérents compétiteurs			
	6414 - Défraiement encadrement et structure			

65 -	Autres charges de gestion courante		172,6 0 €
	651 - Redevances pour brevets, licences, SACEM ...		
	6571 - Bourses accordées aux usagers		
	658 - Pourboires, dons ...		
	6586 - Cotisations reversées	172,60 €	
	6586 - Arbitrage		
	6586 Engagements (<i>Fédération...</i>)		
66 -	Charges financières		0,00 €
	661 - Charges d'intérêts		
	667 - Charges nettes sur cession de valeurs mobilières		
	668 - Autres charges financières		
67 -	Charges exceptionnelles		0,00 €
68 -	Dotation aux amortissements, provisions et engagements		0,00 €
Total des charges			951,0 5 €
Solde créditeur de l'exercice = excédent			
Total général des charges			951,0 5 €

COMPTE DE RESULTAT 2023 suite

		<u>PRODUITS</u>		
70	Vente de produits finis, prestations de service, marchandises			0,00 €
-				
706	- vente prestations de services			
707	- vente de marchandises			
708	- autres produits des activités annexes (<i>dont buvette...</i>)			
74	Subventions			500,00 €
-				
	Fonctionnement			
	- état	<i>Aides à l'emploi</i>		
	- état	<i>Hors aides à l'emploi</i>		
	- département			
	- commune			
	- autres			
	Exceptionnelles			
	- état			
	- département			
	- commune Vincennes		200,00 €	
	- autres Fontenay sous Bois		300,00 €	
75	Autres produits de gestion courante			225,00 €
-				
754	- collectes			
756	- cotisations + licences		225,00 €	
76	Produits financiers			0,00 €
-				
764	- revenus des valeurs mobilières de placement			
768	- autres produits financiers			
77	Produits exceptionnels			115,00 €
-				

	7713	- libéralités reçues	115,00 €	
	778	- manifestations, stages		
	778	- promotion, communication, publicité		
	778	- autres		
78	-	Reprises sur amortissements et provisions		0,00 €
Total des produits				840,00 €
Solde débiteur de l'exercice = perte				
Total général des produits				840,00 €
<i>Rappel du total général des Charges</i>				951,05 €
RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE				-111,05 €

BILAN DE L'EXERCICE 2023

arrêté au 31 décembre 2023

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	0,00 €	Fonds associatifs et réserves	4 851,44 €
		Fonds associatifs (en caisse au 1er jour de l'exercice)	4 962,49 €
		Résultat de l'exercice	-111,05 €
Créances	0,00 €	Dettes	0,00 €
Subvention à recevoir		Dettes financières	
Autres créances		Dettes fiscales et sociales	
		Autres dettes	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	4 851,44 €	Produits constatés d'avance	
Compte bancaire	1 401,68 €		
Livret épargne	3 295,96 €		
Caisse	153,80 €		
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance	
TOTAL ACTIF	4 851,44 €	TOTAL PASSIF	4 851,44 €